

Délégation pour
L'UNION EUROPÉENNE

Pour une **Europe plus proche** des citoyens

La Turquie et l'Europe

→ *la Délégation au cœur du débat*

La Délégation a effectué une mission en Turquie en septembre 2004 à un moment où la question de l'ouverture des négociations d'adhésion était sous le feu de l'actualité. Conduite par le Président Pierre Lequiller, cette mission comprenait quasiment toutes les sensibilités politiques. Elle a conduit des entretiens avec différentes personnalités des milieux politiques ou de la société civile turque ainsi qu'avec les associations de défense des droits de l'homme.

La Délégation a débattu, sur le rapport de M. Guy Lengagne, du compte-rendu de la mission en octobre 2004 et un rapport d'information, comprenant ce compte-rendu et les contributions de chacun de ses membres, a été publié. La Délégation a ainsi participé au débat qui est au cœur de l'actualité européenne et française et continue de suivre attentivement le processus des négociations avec la Turquie.

Traité constitutionnel → réflexion d'avenir

La Délégation a participé activement au débat sur la ratification du traité constitutionnel européen. Alors que l'avenir de ce traité apparaît incertain, ce travail de fond conserve toute son utilité. Il permettra d'éclairer les discussions sur la réforme des institutions de l'Union. Lors de la phase de la révision constitutionnelle préalable au débat de ratification, la Délégation, sur le rapport du Président Pierre Lequiller, a ainsi examiné le projet de loi constitutionnelle, qui permet au Parlement d'exercer de nouvelles prérogatives

dans le processus de décision communautaire. A cette occasion, un bilan de la mise en œuvre de l'article 88-4 de la Constitution a pu être effectué et des propositions ont été émises pour renforcer la dimension européenne du travail parlementaire. A travers un rapport de MM. Jérôme Lambert et Didier Quentin, la Délégation a par ailleurs présenté les enjeux du principe de subsidiarité et proposé une mise en œuvre, à l'Assemblée nationale, des droits nouveaux que le projet de traité prévoyait d'accorder aux parlements

nationaux, notamment la possibilité pour eux d'examiner tous les projets d'actes législatifs européens. La Délégation a saisi cette occasion pour souligner que, quel que soit le sort finalement réservé au Traité, une association plus directe des parlements à la construction européenne constituait une condition indispensable pour rendre le projet communautaire plus légitime auprès des citoyens.

Budget européen

→ *ambition et pragmatisme*

Sur le rapport de MM. René André et Marc Laffineur et, sur la réforme de la politique régionale, de MM. Michel Delebarre et Didier Quentin, la Délégation a examiné la question du budget européen, sur lequel le Conseil européen de Bruxelles des 16 et 17 juin 2005 n'a pu parvenir à un accord, en raison notamment d'une divergence de vue entre la France et le Royaume-Uni. Pour la Délégation, il convient d'aborder ce débat délicat sous le double signe de l'ambition et du réalisme. Les perspectives financières pluri-annuelles définissent en effet les moyens et, par conséquent, les priorités politiques de l'Union européenne. Or, en l'espèce, les circonstances s'avèrent difficiles : les attentes des nouveaux Etats membres, un financement plus équitable des dépenses, la recherche d'un équilibre entre la poursuite des politiques existantes et le lancement de programmes nouveaux (recherche, innovation, ...) constituent à l'évidence les trois enjeux majeurs de cette négociation. C'est pourquoi la position de la France doit, selon la Délégation, prendre appui sur quatre principes clairs : le respect des engagements, notamment sur la PAC et vis-à-vis des nouveaux Etats membres, la solidarité, la maîtrise des dépenses, l'équité des contributions avec la suppression progressive du « chèque britannique ».

Directive Bolkestein

→ *une position claire et tranchée*

La proposition de directive sur les services dite « directive Bolkestein », présentée par la Commission européenne dans le but de supprimer les obstacles à la libre circulation des services, a provoqué un débat vif dans l'opinion française. Sur le rapport de Mme Anne-Marie Comparini, la Délégation a débattu de cette proposition au cours d'une réunion où elle avait invité les députés européens français spécialistes de ces questions. Sa proposition de résolution, examinée par la Commission des affaires économiques, a été débattue par l'Assemblée en séance publique en mars 2005. Soucieuse d'éclairer le débat national, la Délégation a ainsi pris l'initiative de livrer son analyse sur ce texte controversé.

Selon elle, si l'on ne peut qu'approuver l'objectif d'insuffler une nouvelle dynamique à la croissance et l'emploi en Europe, la méthode choisie paraît en revanche susceptible de critiques. Le champ d'application du texte

paraît en effet à la fois vaste et imprécis. Ainsi, une partie des services publics est couverte par la proposition, alors qu'il paraîtrait souhaitable que ces services fassent l'objet d'une directive-cadre spécifique. Par ailleurs, le principe du pays d'origine constitue un abandon non motivé de la méthode d'harmonisation et une rupture pour le moins brutale avec la conception européenne de la cohésion sociale. Il présente, en outre, un évident risque de « dumping social » qui favoriserait la concurrence déloyale et la baisse de qualité de l'offre des services dans l'espace européen.

LA DÉLÉGATION POUR L'UNION EUROPÉENNE

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT
Pierre Lequiller
(UMP)



VICE-PRÉSIDENTS
Jean-Pierre Abelin (UDF)
René André (UMP)
Élisabeth Guigou (Soc)
Christian Philip (UMP)

SECRÉTAIRES
François Guillaume (UMP)
Jean-Claude Lefort (CR)

ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION

RÉUNIONS 42 DURÉE : 61 h 50

AUDITIONS 8 MEMBRES DU GOUVERNEMENT
6 PERSONNALITÉS

RAPPORTS 25 DONT 18 RAPPORTS D'INFORMATION